



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DES SCIENCES
DE LA SOCIÉTÉ**

Département de géographie
et environnement

Surpopulation carcérale à Genève

Que disent les chiffres et comment enrayer la spirale d'enfermement?

Professeure Julie de Dardel

Directrice du projet de recherche FNS "Décroissance carcérale: géo-ethnographie du réductionnisme carcéral et des alternatives non-pénales" (<https://www.unige.ch/prisondegrowth/>)

Conférence organisée par : Association des Juristes Progressistes, Université de Genève, 20 janvier 2026

Situation en Suisse

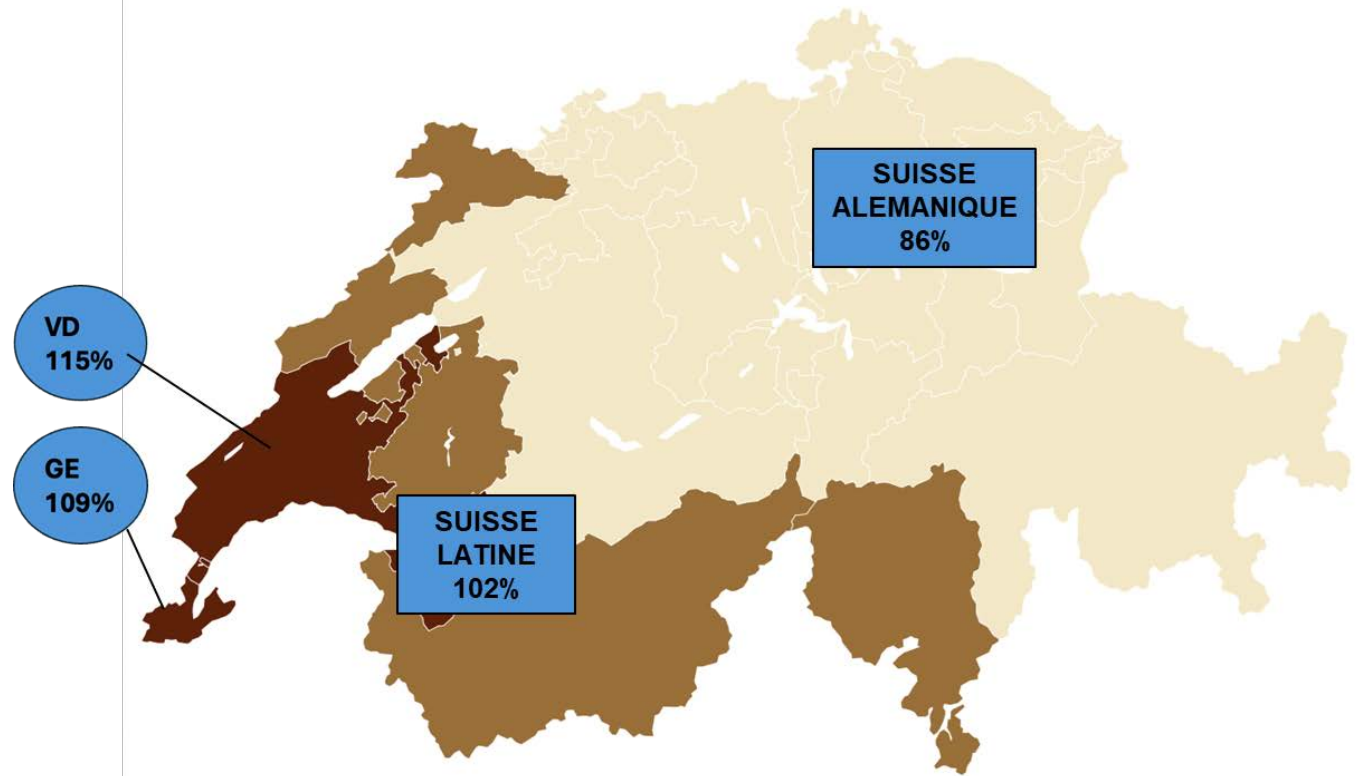
Résultats de recherche portant sur:

- L'identification des facteurs explicatifs de la surpopulation carcérale
- Des comparaisons entre les cantons en matière d'incarcération

(cf. Magazine CAMPUS no 163

www.unige.ch/campus/campus163/)

Taux d'occupation des prisons



Série sur la décroissance carcérale

POLICY BRIEF

#1

juillet 2025

Etude à télécharger sur:

<https://www.unige.ch/prisondegrowth/fr/serie-sur-la-decroissance-carcerale>

**Surpopulation carcérale
en Suisse romande:
Trois idées reçues
à l'épreuve de l'analyse**

Laboratoire romand sur la décroissance carcérale

Hypothèse 1: manque de places ?

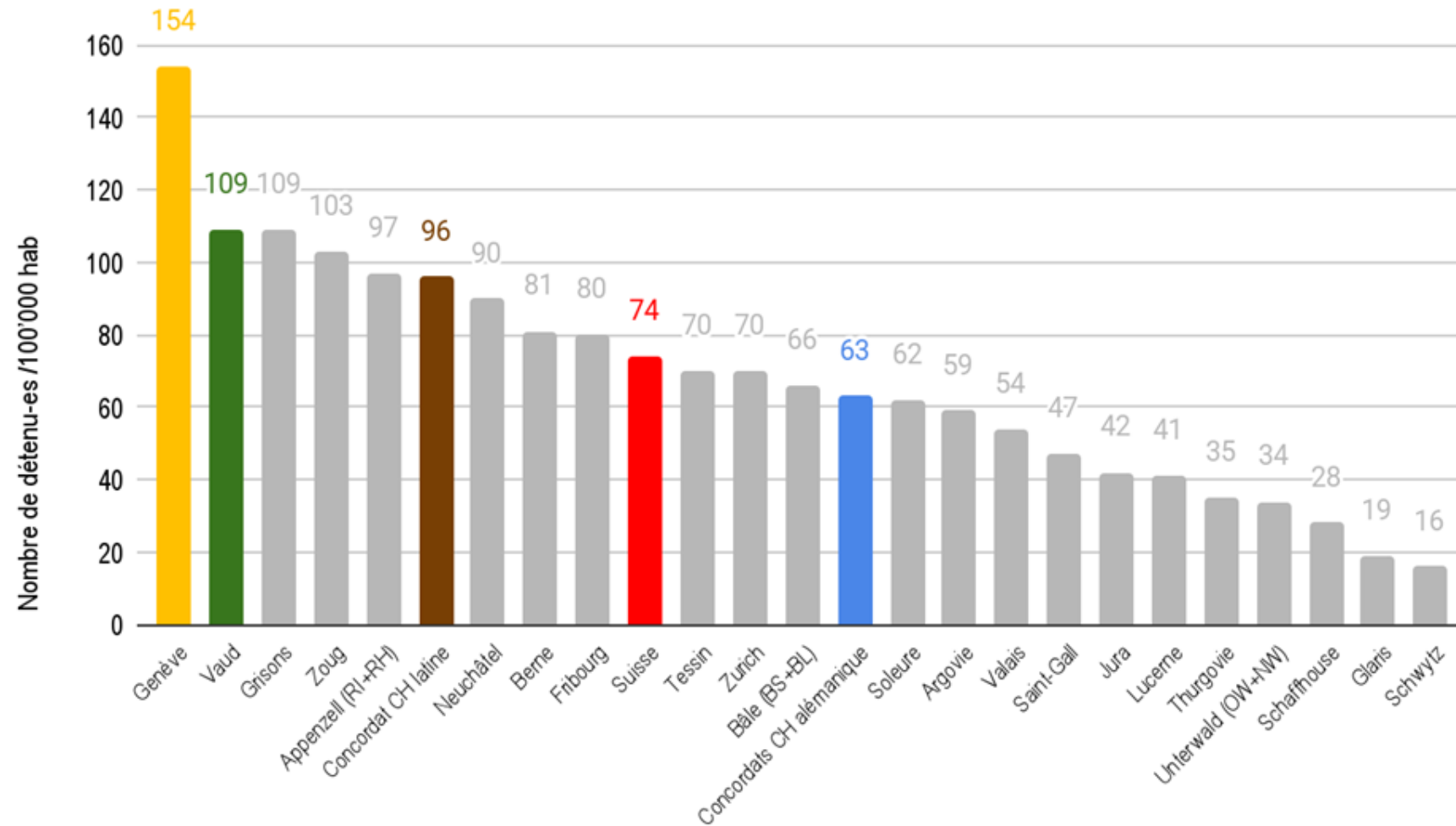
Nombre de places de détention/100'000 hab.	2023
Suisse	81
Suisse alémanique	73
Suisse latine	97
Genève	141
Vaud	95

Extension du parc pénitentiaire à Genève

Entre 2008 et 2015:

Agrandissement de Champ Dollon,
Ouverture de la Brenaz et de Curabilis,
pour un total d'environ 350 places
supplémentaires.

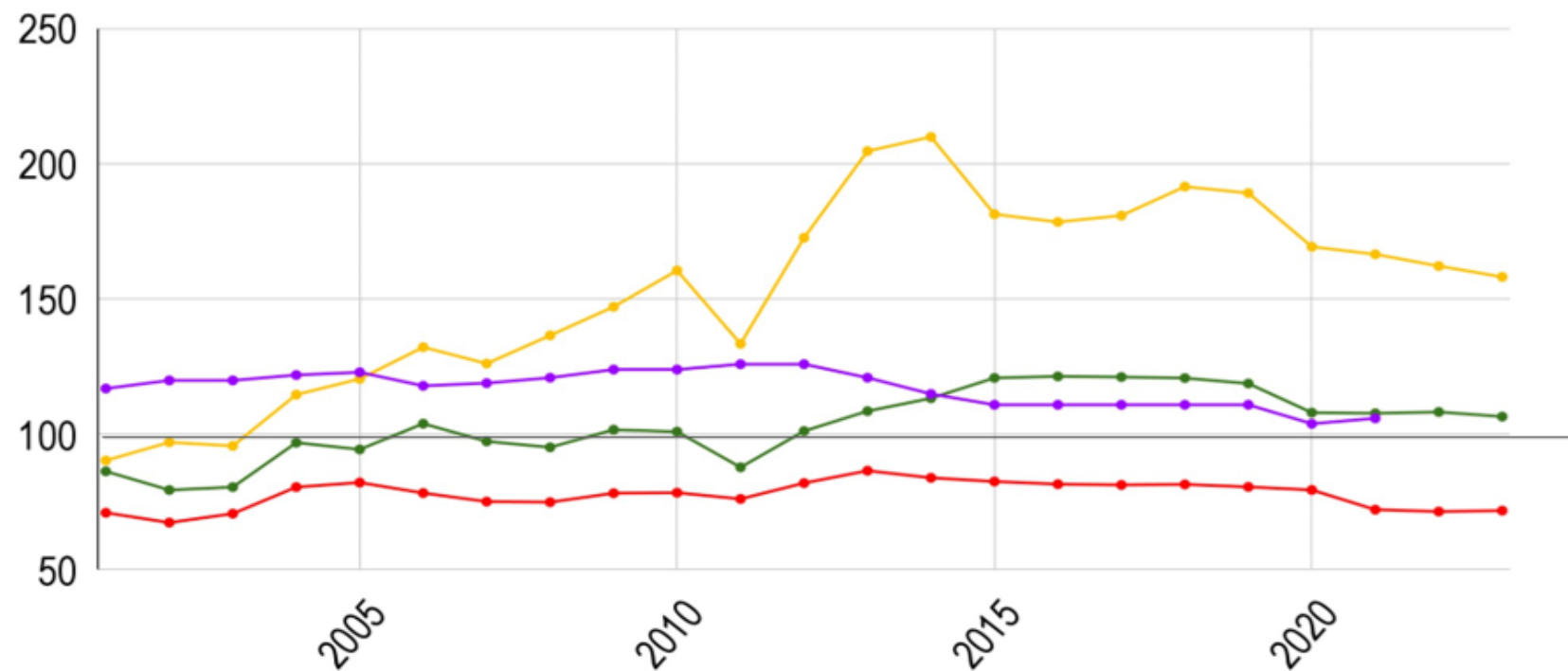
Taux de détention en 2023



Sources: OFS, CSCSP

Evolution du taux de détention à GE, VD, Suisse et Europe

● Taux détention GE ● Taux détention VD ● Taux détention Suisse ● Taux détention Europe

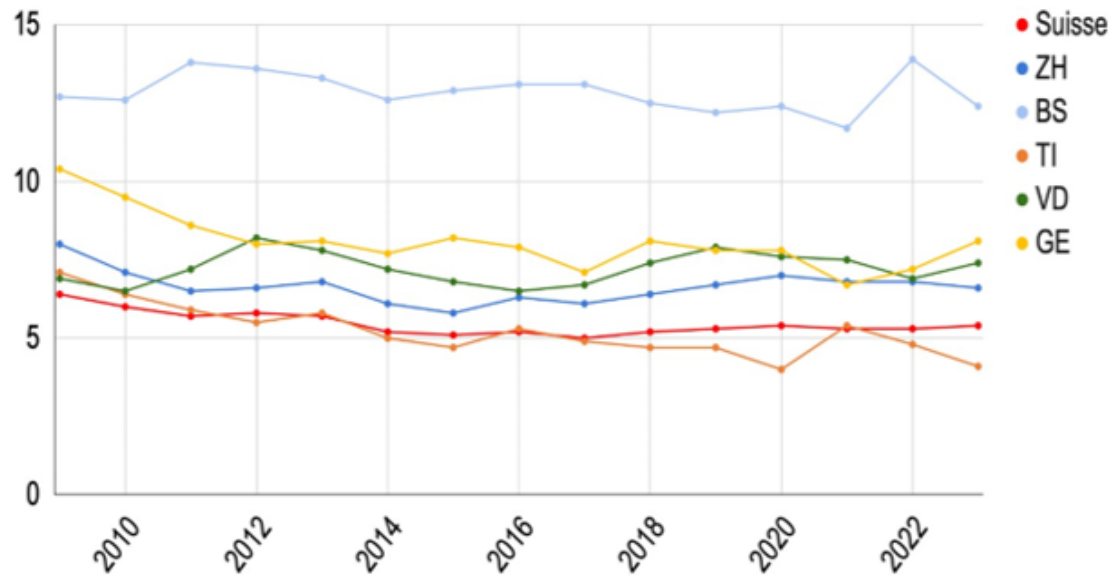


Sources: Places de détention: CSCSP, Monitoring de la privation de liberté, 2023. Population: OFS, 2023, Données européennes: Eurostat 2025

Hypothèse 2: la criminalité ?

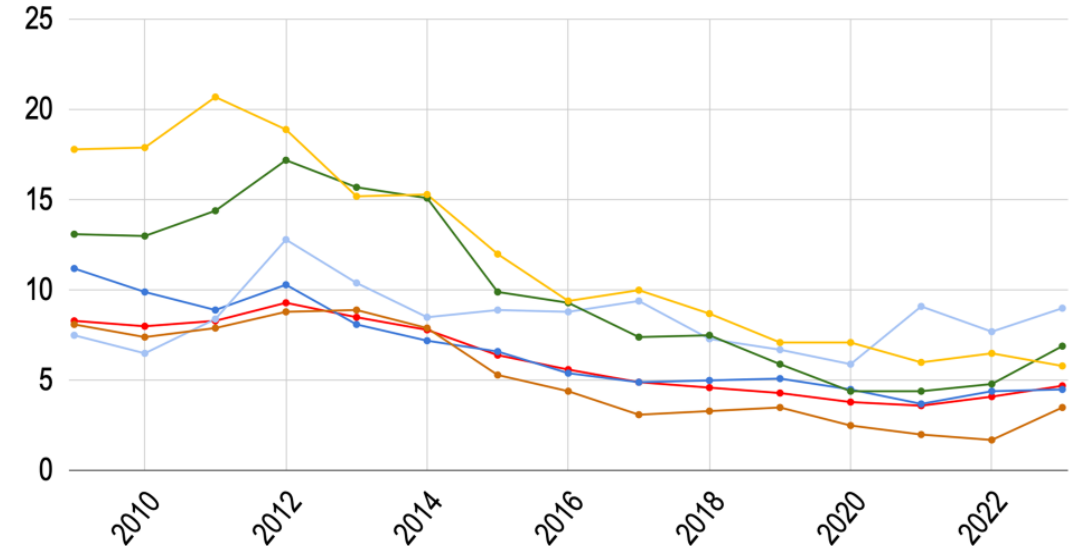
Comparaison entre cantons

Evolution des infractions avec violence



Source: OFS, Code pénal: choix d'infractions, selon le canton

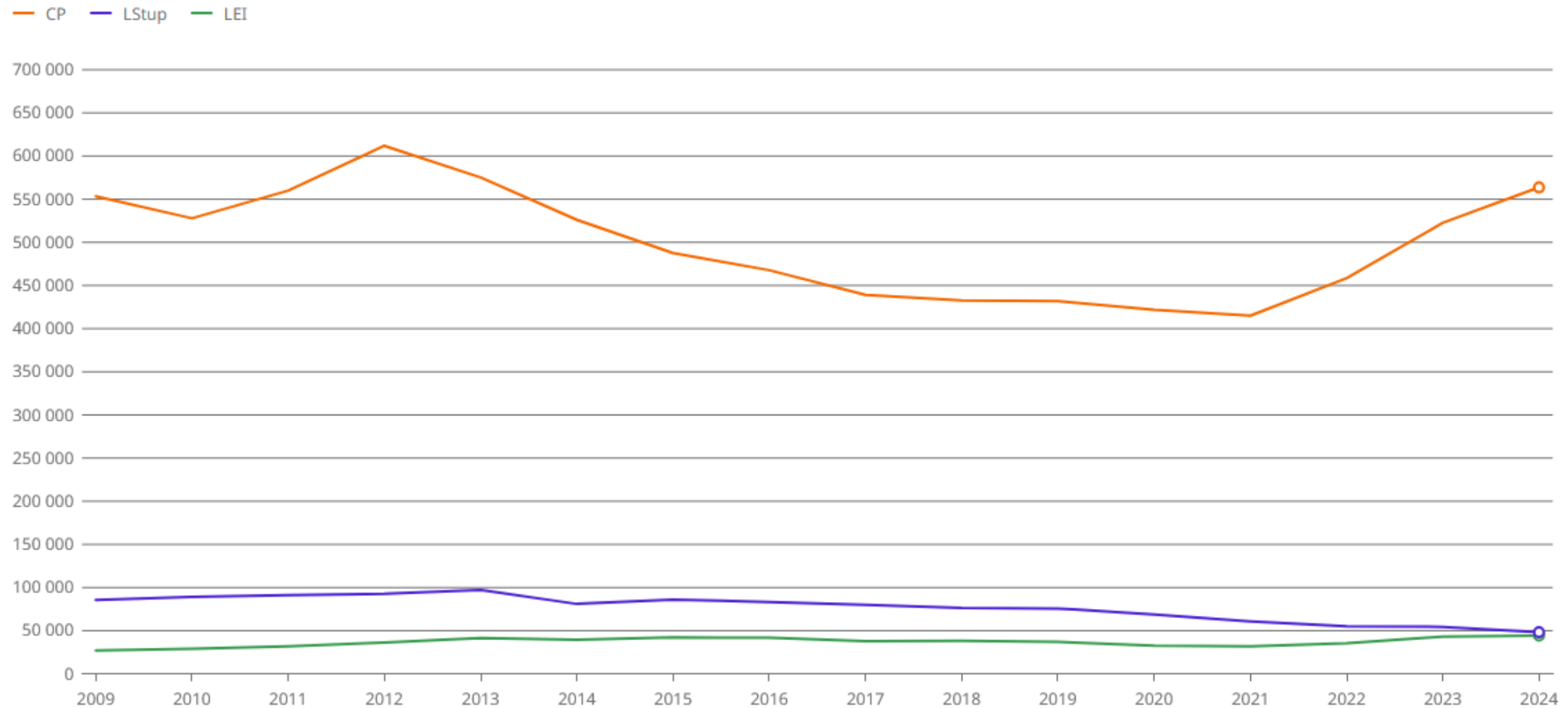
Evolution des vols par effraction



Source: OFS, Code pénal: choix d'infractions, selon le canton

Suisse: tendances générales

Évolution des infractions selon la loi



État des données: 14.02.2025

Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

gr-f-19.02.01.06.01

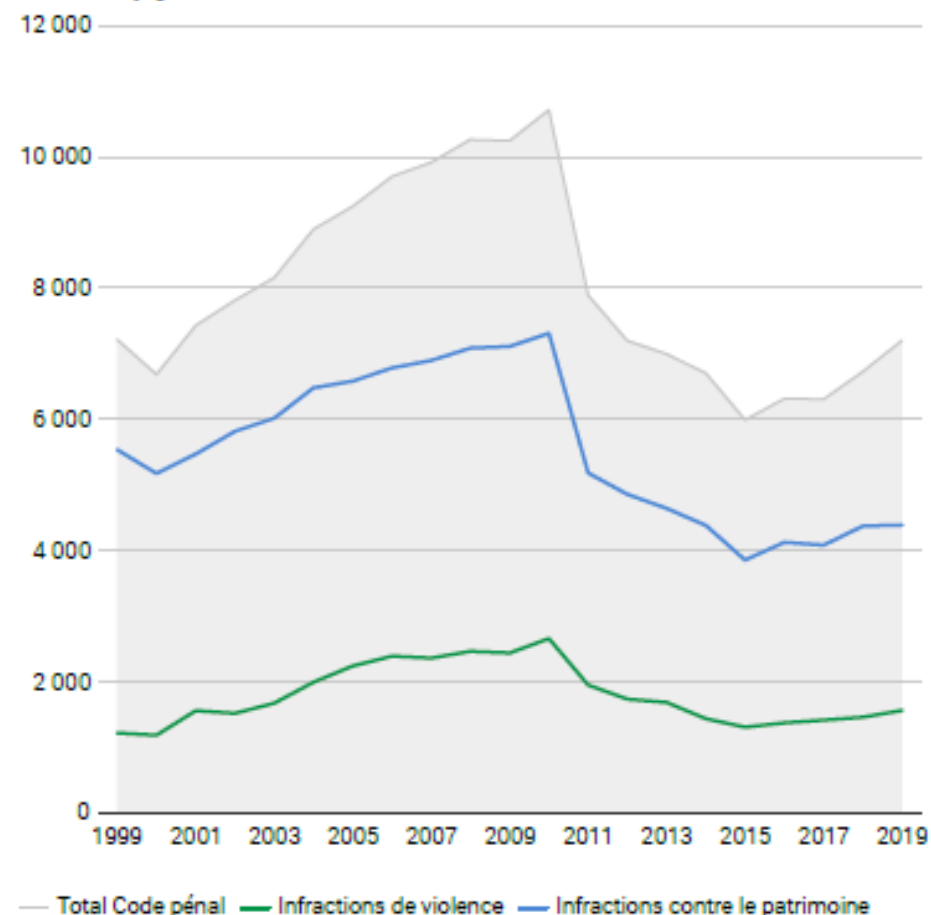
© OFS 2025

NB: tableau mentionnant les données en chiffres absolus, l'évolution du taux d'infractions tenant compte de l'augmentation de la population permettrait une analyse plus circonstanciée.

Jugements de mineurs en raison du Code pénal, choix d'infractions, de 1999 à 2019

G 8

Nombre de jugements



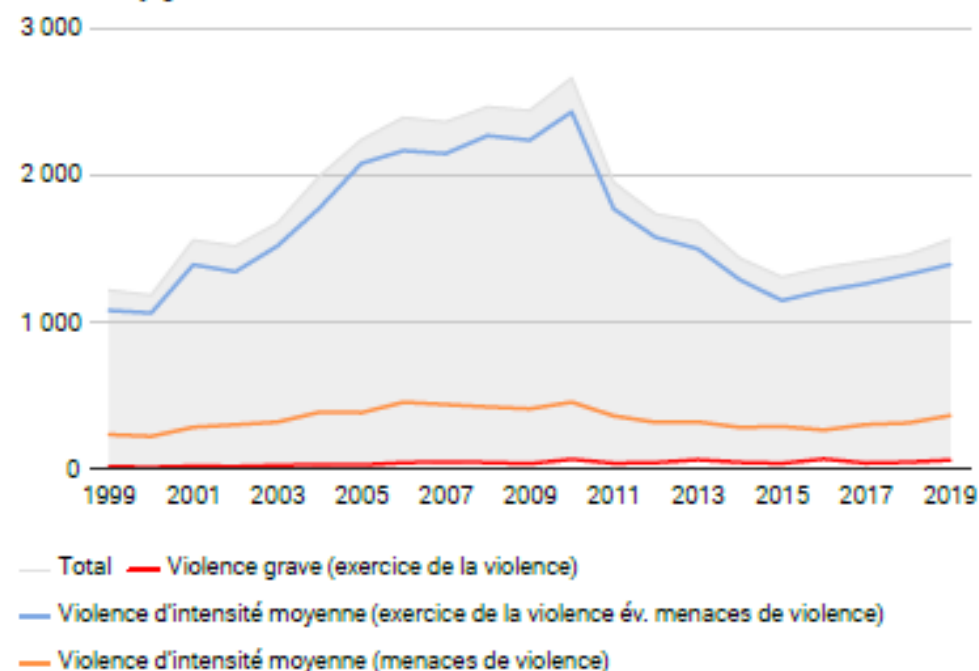
Source: OFS – Statistique des condamnations pénales des mineurs (JUSUS)

© OFS 2022

Jugements de mineurs pour une infraction de violence selon la gravité, de 1999 à 2019

G 9

Nombre de jugements



Source: OFS – Statistique des condamnations pénales des mineurs (JUSUS)

© OFS 2022

Fact checking : cambriolages, home-jackings et brigandages
Communiqué du DIN (Genève),
7 novembre 2025.

Cambriolages

Ils ont fortement diminué ces dix dernières années grâce à une action collective :

- Renforcement de la police judiciaire
- Coopération entre communes et polices cantonale et municipales
- Implication des habitants dans la prévention, et appui des nouvelles technologies (alarmes, vidéosurveillance, etc.).

Résultat : même si les formes de criminalité ont évolué (cyberarnaques, faux banquiers, faux policiers, vols de bijoux ou de montres), globalement, les chiffres sont plus bas qu'autrefois :

- Environ 10 cas de home-jacking par an, parmi 250 à 300 brigandages toutes catégories confondues
- L'élucidation des brigandages en 2024 est de 52.6%
- 15 000 à 16 000 vols commis chaque année
- Près de 3 000 escroqueries recensées.

Ainsi, en 2024, le taux de vols par effraction ou introduction clandestine pour Genève est de 6.1 pour mille. Contrairement à ce qui a été relayé dans certains médias, ce n'est pas le taux le plus élevé de Suisse (en comparaison - BS : 10.5 et VD : 7.7).

- GE : [Statistique policière de la criminalité 2024 - rapport genevois](#)
- CH : [Statistique policière de la criminalité \(SPC\)](#)

Home-jacking

Il s'agit effectivement d'un phénomène nouveau où l'usage de la violence peut être très important et choquant dans les situations d'agressions à son propre lieu de domicile. Il est vrai que sur la base de données relatives à quelques mois, et à un phénomène bien spécifique, les variations peuvent être significatives. Mais on parle d'une dizaine de cas annuels à mettre en perspective avec les autres actes criminels.

Mais comme l'a dit la conseillère d'Etat, Carole-Anne Kast, dans son intervention au Grand Conseil du 29 août 2025 ([Grand Conseil de Genève - Mémorial](#)) : « C'est une dizaine de cas de trop, mais nous sommes plus forts aujourd'hui qu'hier. La prévention et l'enquête s'adaptent continuellement, et la société aussi ».

Analyses des dynamiques de la population carcérale ("Rapport Champod")
 Unil, 31 Janvier 2025
 Mandant: DJES (Vaud)

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Contexte – La surpopulation carcérale dans le canton de Vaud impacte les infrastructures, les personnes détenues ainsi que le personnel et l'efficacité de l'ensemble de la chaîne pénale. Mandaté par le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES), ce rapport a pour objectif de dresser un constat sur les pratiques carcérales locales, de les comparer à celles observées dans d'autres cantons, et d'identifier les tendances de la criminalité propres à chaque région.

Méthode - L'étude repose sur des données de l'Office fédéral de la statistique (OFS), celles du domaine public et les données spécifiques au canton de Vaud, et combine des comparaisons intercantionales, des tests statistiques et des analyses de tendances. Elle s'articule autour de quatre axes : la détention provisoire, l'exécution des peines, le profil des détenus et les spécificités criminelles locales.

Principaux constats

Détention provisoire

- Le taux de détention provisoire par nombre de prévenu-e-s est supérieur à celui de la plupart des cantons, sauf Genève qui est supérieur et le Valais qui est comparable.
- Après une baisse entre 2012 et 2017, la proportion de détenu-e-s en détention provisoire a augmenté dès 2018, atteignant 40 % en 2022 puis restant stable.
- Les hommes, les adultes de plus de 24 ans et les étrangers sans permis de séjour sont les plus concernés.

Exécution des peines

- Une réduction du nombre et des durées de détention en exécution de peine est observée entre 2012 et 2023.
- Les exécutions pour des infractions au Code pénal et à la Loi sur les stupéfiants diminuent, mais restent majoritaires.

Profil des détenu-e-s

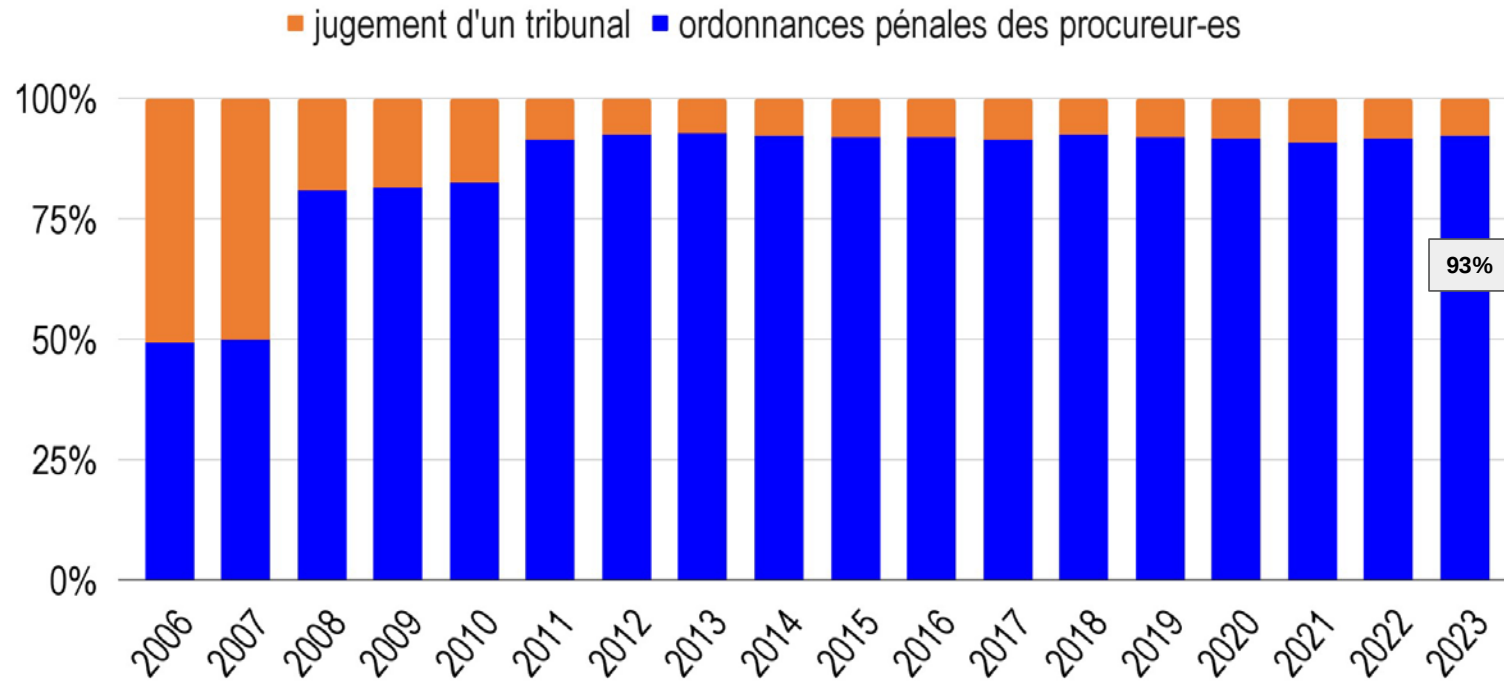
- La population carcérale est majoritairement masculine (94 %).
- Près de la moitié des hommes incarcérés sont sans autorisation de séjour, tandis que les femmes détenues sont plus souvent suisses ou titulaires de permis de séjour.
- Les hommes étrangers sont majoritairement originaires d'Afrique (de l'Ouest et du Nord), et les femmes des Balkans.

Spécificités criminelles locales

- La criminalité générale suit les tendances nationales.
- Les infractions liées à l'intégrité corporelle, sexuelle et à la famille montrent des hausses significatives.
- Aucune spécificité criminelle propre au canton de Vaud n'a été identifiée pour expliquer la surpopulation carcérale en ce qui concerne les infractions du CP. Les données intercantionales pour les autres infractions (p.ex. LStup) ne sont pas disponibles.

Hypothèse 3: pas de marge de manœuvre "on ne fait qu'appliquer la loi" ?

Condamnations pour un délit ou un crime en Suisse



Source: OFS

DETENTION AVANT-JUGEMENT (PRE-TRIAL DETENTION)	Détention provisoire	
	Détention pour motif de sûreté	← Fin de l'instruction (transmission de l'acte d'accusation)
	Exécution anticipée	← Sur demande du prévenu, permet de passer aux conditions carcérales moins strictes de l'exécution de peines, en attente du jugement
DETENTION SUITE A UNE CONDAMNATION	Exécution d'une peine privative de liberté suite à une ordonnance pénale (procureur)	← CONDAMNATION
	Exécution d'une peine privative de liberté suite à un jugement (tribunal)	
	Exécution d'une peine privative de liberté de substitution de l'amende ou d'une peine pécuniaire	
	Exécution d'une mesure thérapeutique institutionnelle (Principalement Art. 59 CP)	
	Exécution d'une mesure d'internement (principalement art. 64 CP)	
	Exécution d'une détention administrative	
Autres	(Diverses catégories comptant chacune pour moins de 1% des détentions en Suisse)	



Différentes étapes
qui ont un impact
sur le taux de
détention

Causes de la surincarcération?

Focus sur 4 facteurs

1. La détention provisoire (DAJ)
2. La sévérité des condamnations pénales
3. Le poids des condamnations Lstup et LEI
4. Les conversions d'amendes en prison (PPLS)

➤ **Quels sont les chiffres du Canton de Genève en comparaison avec le reste de la Suisse / d'autres cantons analogues?**

1. La détention provisoire (DAJ)

La Suisse : un des
pays avec la part la
plus élevée de
détention avant-
jugement en Europe

Top 5 de la détention avant-jugement en Europe*		
	Pays	Part détention avant-jugement*
n°1	Albanie	62,60%
n°2	Arménie	57,20%
n°3	Suisse	46,10%
n°4	Danemark	39,30%
n°5	Belgique	36,10%
Autres repères en Europe :		
Médiane européenne		25%
	Pays-Bas	32,60%
	Norvège	30,80%
	France	30,40%
	Italie	25,60%
	Finlande	23,20%
	Allemagne	20,60%
	Autriche	20,60%
	Espagne	16,10%

Canton de Genève

➤ Un flux massif de mises en détention provisoire

Le canton représente **6%** de la population suisse, mais est à l'origine de:

- **33%** de la totalité des incarcérations avant-jugement
- **19%** des incarcérations avant-jugement **de plus de 48h**

Critères légaux de mise en détention provisoire:

➤ **Les risques** (fuite, collusion ou réitération)

mais afin de respecté la proportionnalité, il faut aussi considérer:

➤ **La gravité** de l'infraction présumée

A Genève: le risque de fuite appliqué de façon automatique en fonction du statut légal de séjour. En revanche, **critère de gravité moins pris en compte.**

2. La sévérité des condamnations

Condamnations pénales (délits et crimes) selon le type et la durée de la peine principale, 2024

	Suisse	Genève
Total condamnations	111 148	11 407
Peine privative de liberté AVEC SURSIS	7 112	647
<i>Durée médiane (jours)</i>	90	120
Peine Privative de liberté SANS SURSIS	4 497	877
<i>Durée médiane (jours)</i>	120	120
PPL avec SURSIS PARTIEL	706	71
<i>Durée médiane (jours)</i>	913	1 096
Total PPL "fermes"	5 203	948
% PPL "fermes" sur total des condamnations	5%	8%
Peine pécuniaire AVEC SURSIS	78 935	7 394
<i>Durée médiane (jours)</i>	30	40
<i>Montant médian Jour-amende (chf)</i>	50	30
Peine pécuniaire SANS SURSIS	18 946	2 310
<i>Durée médiane (jours)</i>	40	60
<i>Montant médian Jour-amende (chf)</i>	30	30
Amende seule	131	65
Amende avec une autre peine	83 043	7 121
<i>Montant médian de l'amende (chf)</i>	500	500

En synthèse, comparativement à la moyenne suisse, Genève est plus sévère:

- Les condamnations à une **peine privative de liberté ferme** sont plus fréquentes à Genève.
- La **durée des peines pécuniaires** y est plus longue (en revanche le montant du jour-amende avec sursis est un peu inférieur).

A Genève comme dans le reste de la Suisse, les ordonnances pénales qui prévoient une **peine pécuniaire avec sursis**, sont presque toujours assorties d'une **amende "supplémentaire"**, dont le montant moyen est de 500 CHF.

Attention: Impact de la réforme du CPP (art. 352a) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024

Dès 01.01.2024: les procureur-es doivent systématiquement entendre le prévenu s'il est **probable que l'ordonnance pénale débouche sur une peine privative de liberté (PPL) sans sursis (art. 352a CPP)**

- Enorme impact sur les PPL en Suisse! Une grande partie des peines privatives de liberté ont été remplacées par des peines pécuniaires (avec et sans sursis).
- Entre 2023 et 2024: **baisse de 39% des PPL**, et même de **46%** en ce qui concerne les courtes peines (< 6 mois). Fort impact dans tous les cantons, sauf à Genève.
- Risque de répercussion à moyen terme sur les PPLS.

3. Incarcérations au motif de la LStup et de la LEI

Le poids de la Lstup dans la justice pénale et les prisons suisses

- ❑ Affaires Lstup = seulement 3-4% de toutes les affaires traitées par la justice pénale en Suisse.
- ❑ mais une beaucoup plus grande part des peines de prison! 17% **des PPL "fermes"** sont en vertu de la **LStup**.
- ❑ Les **crimes et délits LStup** sont en moyenne **plus lourdement punis** que les autres infractions pénales (en type de sanction et en durée).

GE et VD: une contribution disproportionnée à la prison pour Lstup en Suisse

- ❑ Le Canton de Genève (6% de la pop. nationale) prononce **17%** des PPL fermes en vertu de la LStup en Suisse.
- ❑ Le Canton de Vaud (9% de la pop. nationale) prononce 22% des PPL fermes en vertu de la LStup en Suisse.
- **39% des PPL fermes en vertu de la LStup en Suisse sont prononcées dans les Cantons de Genève et Vaud**, qui ne représentent pourtant que 15% de la population suisse.

Le poids de la LEI dans la justice pénale et les prisons suisses

- ❑ **LEI: près de 2'000 peines de prison fermes pour séjour illégal en Suisse annuellement.**
- ❑ **Genève en prononce 25%.**
- ❑ **A cela s'ajoute les incarcérations pour violation de l'article 291 CP (rupture de ban) et les conversions en prison des peines pécuniaires au motif de la LEI.**
- ❑ **+ les détentions administratives en vue du renvois.**

 RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE Ministère public	DIRECTIVE DU PROCUREUR GÉNÉRAL	B.3
	INFRACTIONS À LA LOI SUR LES ÉTRANGERS ET L'INTÉGRATION	

A Genève, un choix de répression accrue qui découle de la **politique criminelle**, rendue obligatoire par les **Directives du Procureur Général**.

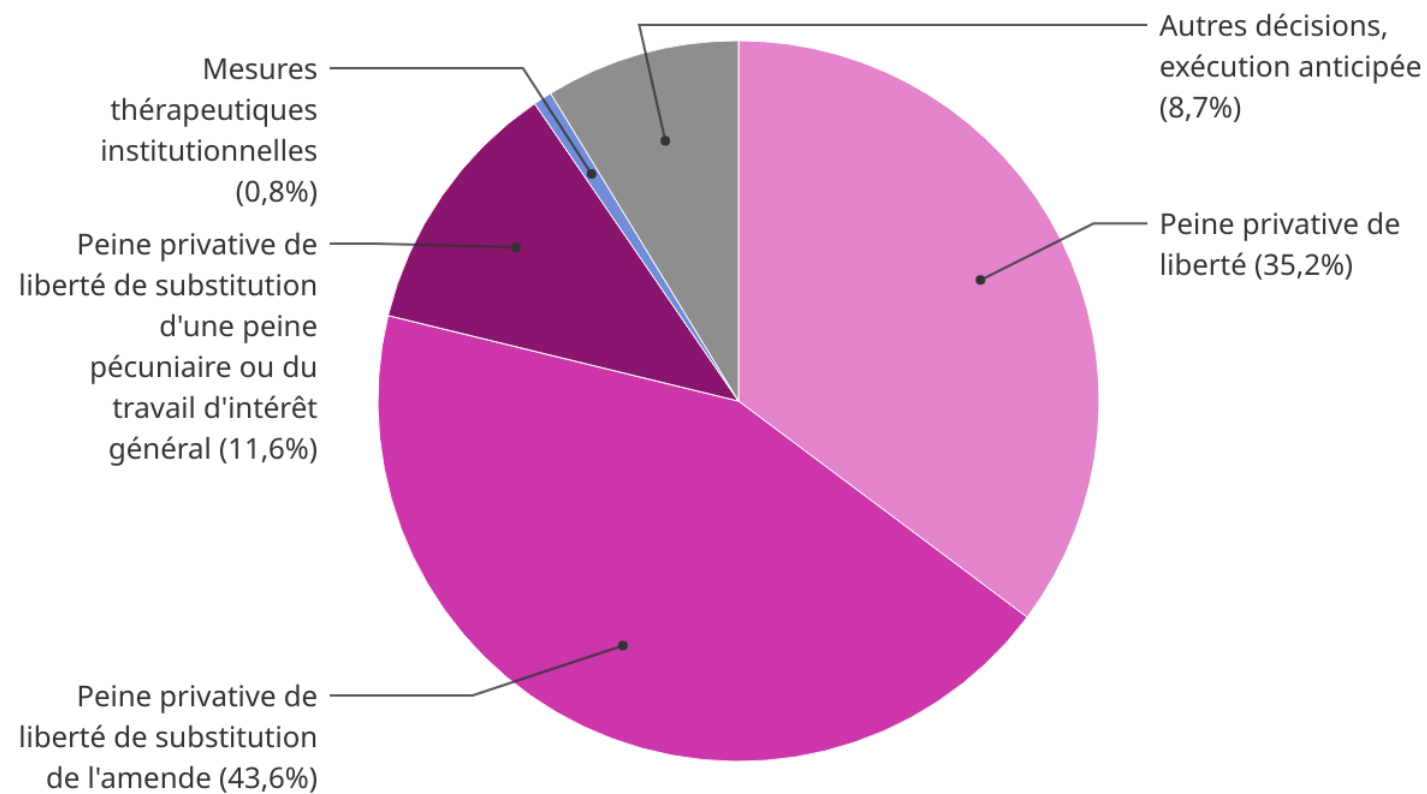
- Lien incarcération LEI et avec répression du petit deal de rue.
- Surenchère répressive via les "antécédents"

8	Séjour illégal en concours avec une autre infraction de petite délinquance
8.1	Le barème ci-après prévoit les peines en cas de concours d'une infraction LEI avec une autre infraction.
8.2	Sont visées ici les petites infractions (petite criminalité, sans aggravante ni concours, avec un préjudice total qui ne soit pas supérieur à CHF 3'000.-) aux dispositions suivantes : infractions aux 137, 138 ch. 1, 139 ch. 1, 144 al. 1, 160 ch. 1, 177, 180, 186, 286 CP ; 19 al. 1 LStup (petites quantités).
8.3	Il est rappelé qu'en cas de cambriolage commis par un prévenu en séjour illégal, celui-ci encourt l'expulsion obligatoire (art. 66a CP) et doit donc être arrêté et renvoyé devant le Tribunal de police. Le présent barème peut toutefois être utilisé pour déterminer la peine à requérir devant cette juridiction.
8.4	<u>Si le prévenu n'a aucun antécédent</u> : peine fixée en fonction de la gravité de l'autre infraction : PPL 90 à 180 jours avec sursis.
8.5	1 antécédent : PPL ferme 90 à 180 jours, pas de révocation du sursis mais prolongation du délai d'épreuve.
8.6	2 antécédents : PPL ferme 180 jours en prolongeant à nouveau le délai d'épreuve si l'infraction de petite délinquance est de peu de gravité, sinon renvoi au Tribunal de police en sollicitant la détention provisoire et la révocation du sursis.
8.7	3 antécédents : renvoi au Tribunal de police en sollicitant la détention provisoire et en requérant la révocation du sursis et une PPL de 1 an valant le cas échéant peine d'ensemble.
9	Non-respect d'une assignation ou d'une interdiction (art. 119 LEI)
9.1	<u>Si le prévenu n'a aucun antécédent</u> : PPL 40 à 60 jours avec sursis.
9.2	1 antécédent : PPL ferme 60 à 90 jours, pas de révocation du sursis mais prolongation du délai d'épreuve.
9.3	2 antécédents : PPL ferme d'ensemble (avec révocation du sursis) 100 à 150 jours.
9.4	3 antécédents : PPL ferme de 120 à 180 jours.
9.5	4 antécédents : PPL ferme de 180 jours.

4. La conversion des amendes en prison (PPLS)

Exécution des sanctions

Incarcérations selon la décision principale, 2024



**Part des conversions de
peines monétaires sur
le total des entrées* en
prison**

= 55%

(4'985 sur 9030)

État des données: 15.10.2025

Source: OFS – Statistique de l'exécution des sanctions (SVS)

gr-f-19.04.02.02.03-je

© OFS 2025

Conversion des amendes: la prison pour des comportements bagatelles

Pas de statistiques officielles, mais selon notre étude qualitative, les incarcérations PPLS sont en grande majorité:

- Amendes Loi sur la Circulation Routière
- Resquilles dans les transports publics
- Amendes d'ordre par la police dans l'espace public (notamment détention ou consommation de stupéfiants. A Genève : également pour mendicité)

Les conversions d'amendes: une "**prison pour dette**" réservée aux plus pauvres et marginalisées

Mise en œuvre systématique d'une **poursuite pour dette** (exécution forcée) => Procédure de conversion seulement si **la personne est surendettée et insolvable** ou **introuvable** (pas de domicile ni de travail en Suisse).

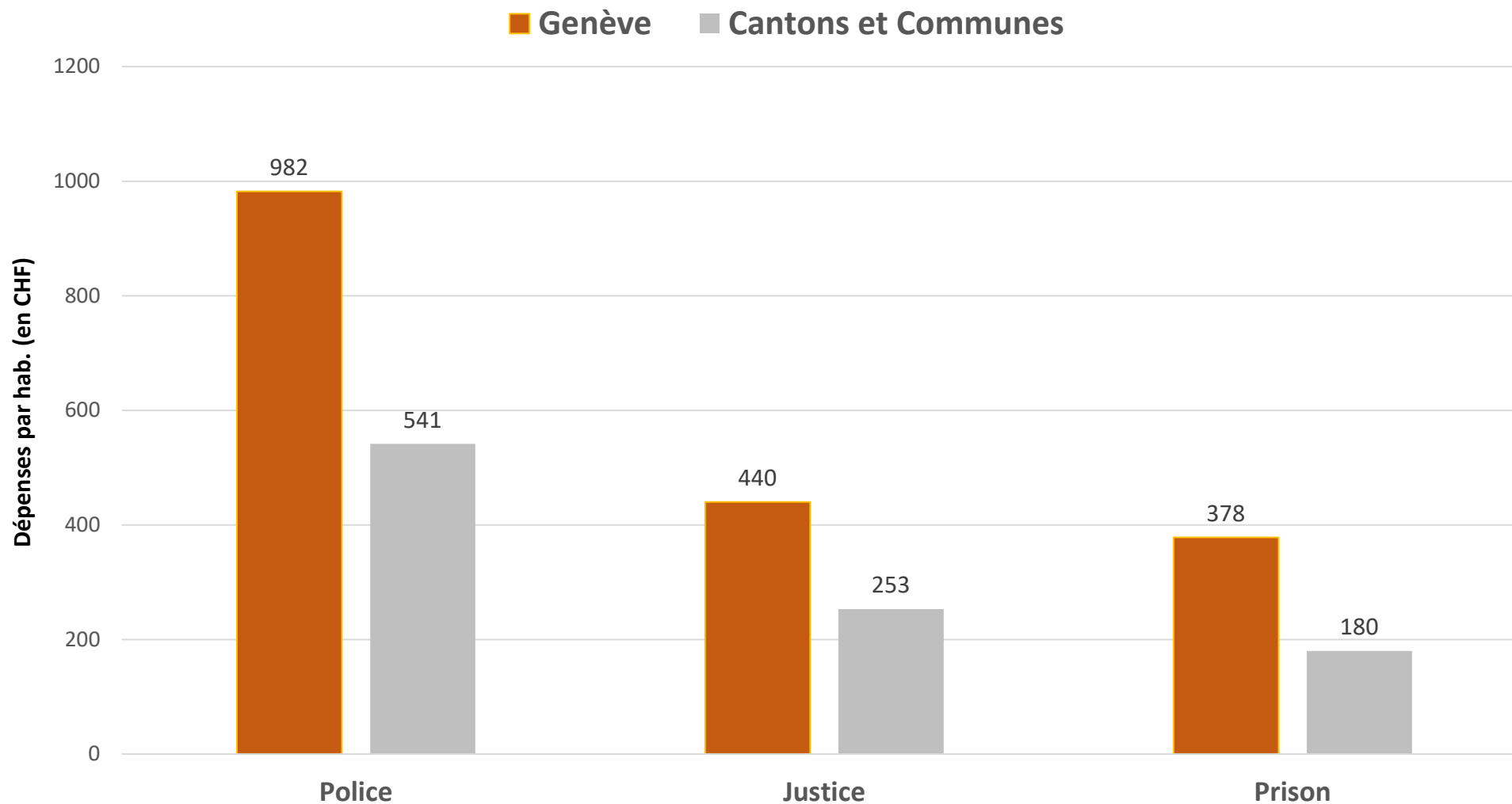
- **Pour ceux qui ne *veulent* pas payer: exécution forcée du montant par voie de poursuite**
- **Pour ceux qui ne *peuvent* pas payer: emprisonnement.**

A Genève:

- En 2023, **468 entrées** en détention pour des PPLS.
- Le Service des Contraventions (SDC), responsable du recouvrement des peines monétaires, est aussi l'autorité qui rend les ordonnances de conversion.
- Une procédure entièrement automatisée par le SDC -> des centaines de personnes incarcérées à la suite d'une ordonnance de conversion, sans aucun examen juridique individuel par un juge ou procureur.

La surincarcération à
Genève, combien ça coûte?

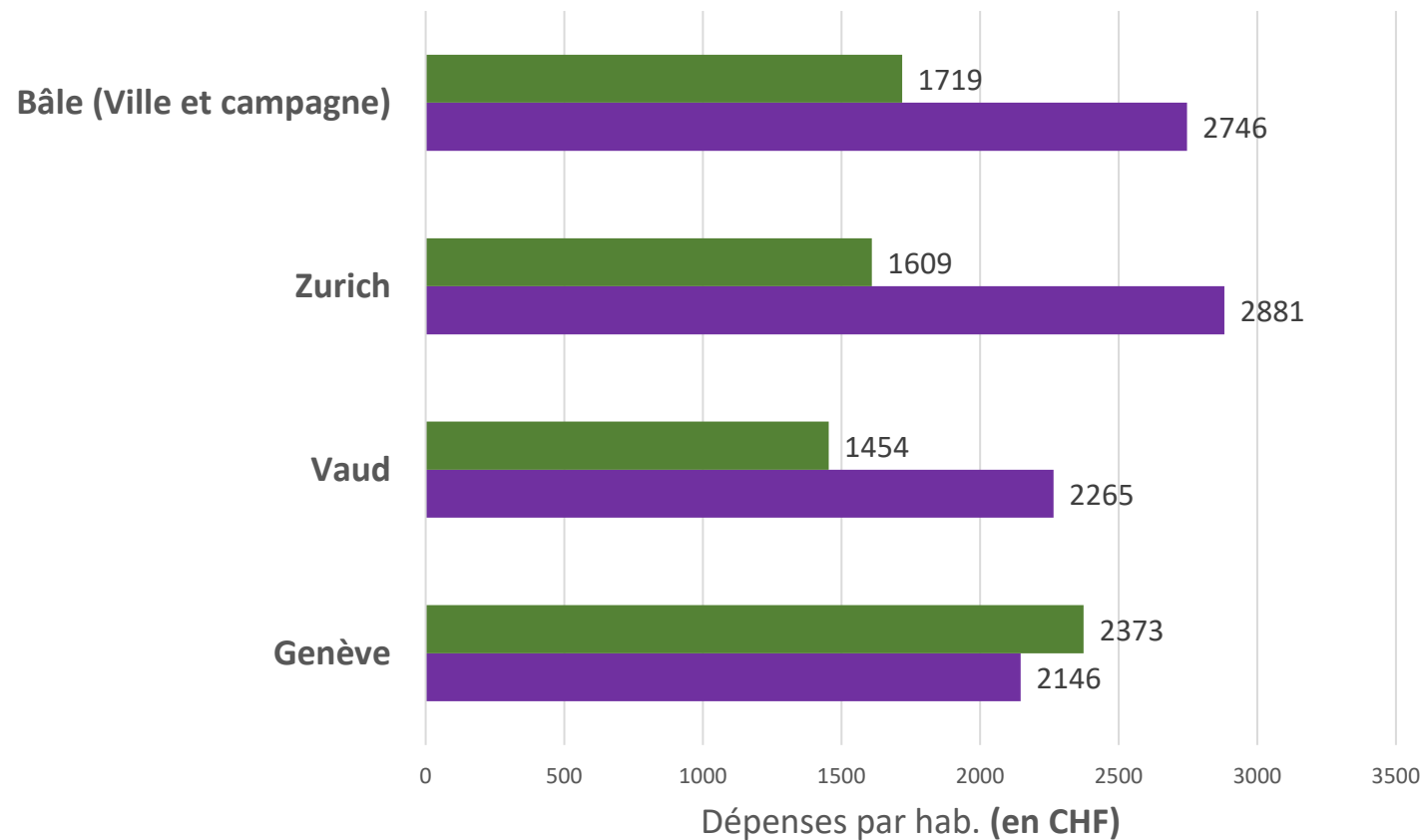
Dépenses par hab. pour Police – Justice – Prison



Part des dépenses
de l'Etat consacrées
à
"ordre et sécurité"
à Genève
= 9%

Selon la statistique financière nationale:
Genève est le seul canton suisse qui consacre davantage de dépenses publiques à la rubrique "ordre et sécurité" qu'à la rubrique "école obligatoire".

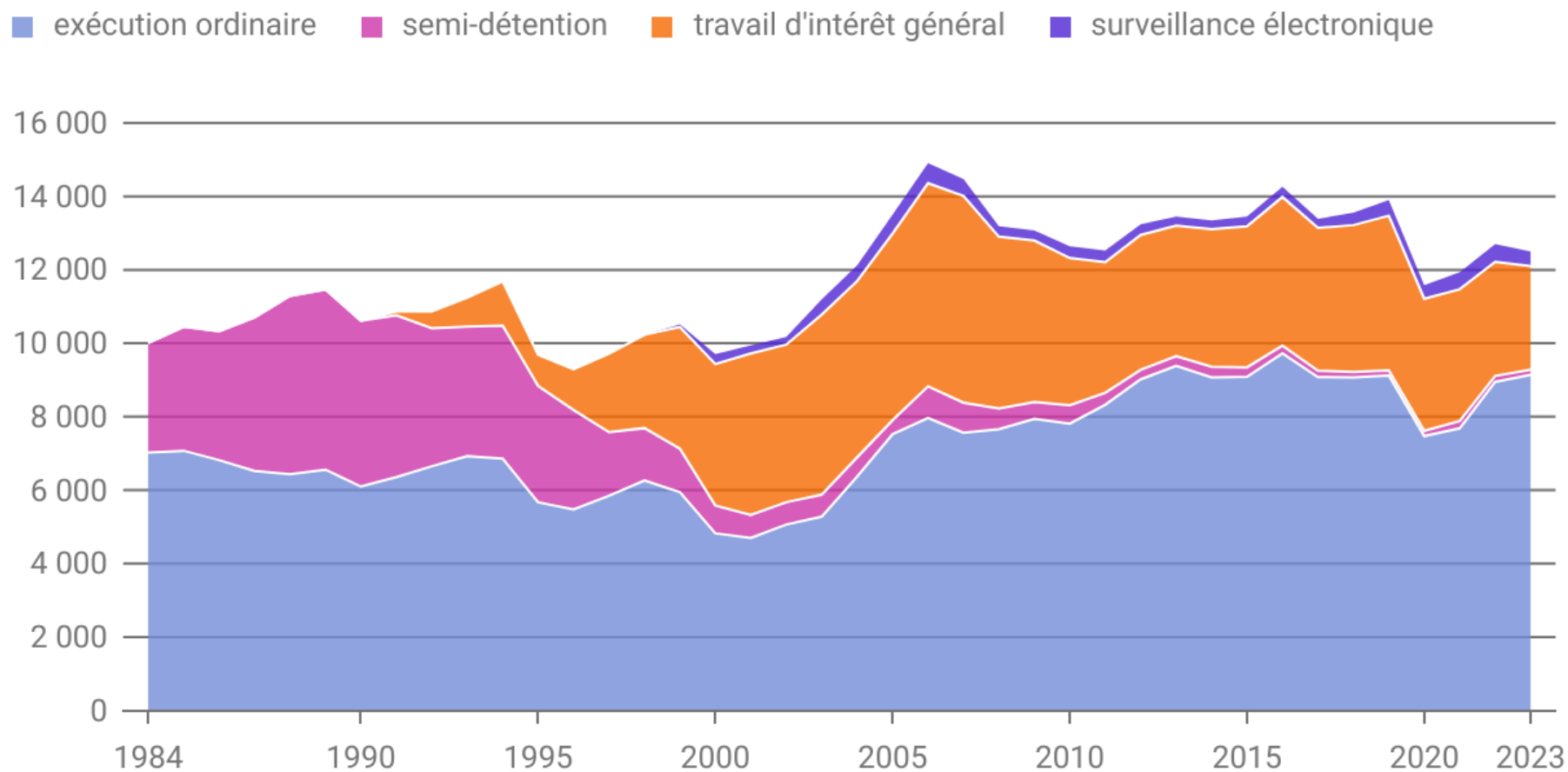
Dépenses/hab. pour "ordre et sécurité" et "école obligatoire"
 Comparaison entre cantons (Genève Vaud Bâle Zurich)
 2023



■ Ordre et sécurité/hab ■ École obligatoire/hab

Exécution des sanctions selon la forme de l'exécution

Débuts d'exécution



État des données: 09.10.2024

Source: OFS – Statistiques de l'exécution des sanctions (SVS, STIG, SESE)

gr-f-19.04.02.02.01-je

© OFS 2024

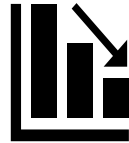
Le bracelet électronique

- Utilisation marginale: manque et conditions d'accès restrictives
- **VD et GE en font un usage comparativement élevé:**
 - VD: 21,7% du total des surveillances électroniques exécutées (OFS, 2024), alors que le canton représente 9,4% de la population suisse
 - GE: 19,7% du total des surveillances électroniques exécutées (OFS, 2024) alors que le canton représente 5,8% de la population suisse
- Attention aux faux espoirs concernant son effet de "remplacement" de la prison => un effet d'**extension du filet pénal** (augmentation des personnes judiciairisées): à VD et GE l'augmentation du bracelet va de pair avec l'augmentation du taux de détention.

Le travail d'intérêt général (TIG)

Suisse: usage en **forte baisse** depuis la révision du CP en 2007.

- 2006: 5534
- 2012: 3676
- 2020: 3601
- 2023: 2823

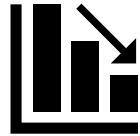


- VD et GE=> usage **extrêmement marginal** :
 - VD: 5,1% (de tous les TIG prononcés en Suisse en 2023)
 - GE: 2,5%
 - ZH: 18,5% (ZH: 18% de la population suisse)
 - FR: 14% (FR: 3,8% population) => « culture du TIG »!

Alternative plus efficace que le bracelet électronique pour désengorger les prisons

La semi-détention

- Importante réduction au fil des ans => usage marginal aujourd'hui en Suisse:
 - 1989: 4911 (personnes)
 - 1993: 3531
 - 2003: 559
 - 2013: 264
 - 2023: 141
- Sous-occupation des établissements dédiés à la semi-détention/ au travail externe en Romandie
 - Simplon (VD) : 58% d'occupation
 - Villars (GE) : 68%
 - Vallon (GE) : 38%



Conclusion

Questions?

